

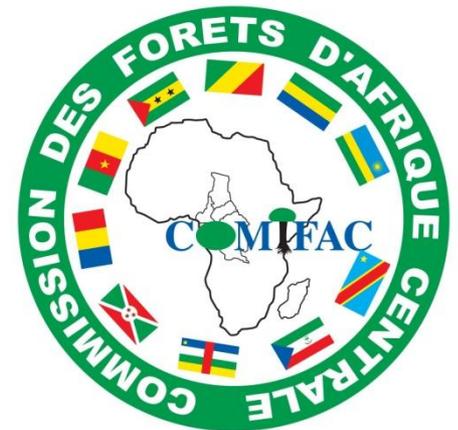
Comité Consultatif Régional
Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
Douala, 18-19 mai

Point sur les négociations APV en Afrique centrale

Marc VANDENHAUTE

Conseiller GTZ

En appui à la Délégation de la Commission Européenne





Plan de l'exposé

1. APV
2. Lien APV – Plan de Convergence
3. Processus
4. Éléments de négociation
5. Situation des APV
6. Les points communs
7. Une variété de situation
8. Quelques Défis
9. Quelques Questions clés
10. Besoins communs à l'échelle sous-régionale

1. APV

- Le plan d'action FLEGT propose de signer des APV avec les pays producteurs qui souhaitent mettre en place des mesures:
 1. Pour améliorer la gouvernance
 2. Pour contrôler le commerce du bois
 3. Pour vérifier la légalité des produits
 4. Pour augmenter le recouvrement des taxes forestières
 5. Pour augmenter la demande en bois légal
 6. Pour redorer l'image de leurs produits bois et en faciliter l'accès sur le marché UE

1. APV (suite)

- Accord légalement contraignant qui vise à lutter contre l'exploitation forestière illégale et améliorer la gestion forestière
- Accord qui renforce les réformes en cours du secteur forestier
- Accord qui établit un régime d'autorisation FLEGT pour les exportations de bois vers l'UE
- Accord qui autorise les douanes UE à exclure tout bois qui n'aurait pas d'autorisation FLEGT

2. Lien APV - Plan de Convergence

- Axe 5: Valorisation durable des ressources forestières
 - Suivi, gestion et utilisation des ressources forestières
 - Certification et traçabilité
 - Lutte contre l'exploitation illicite

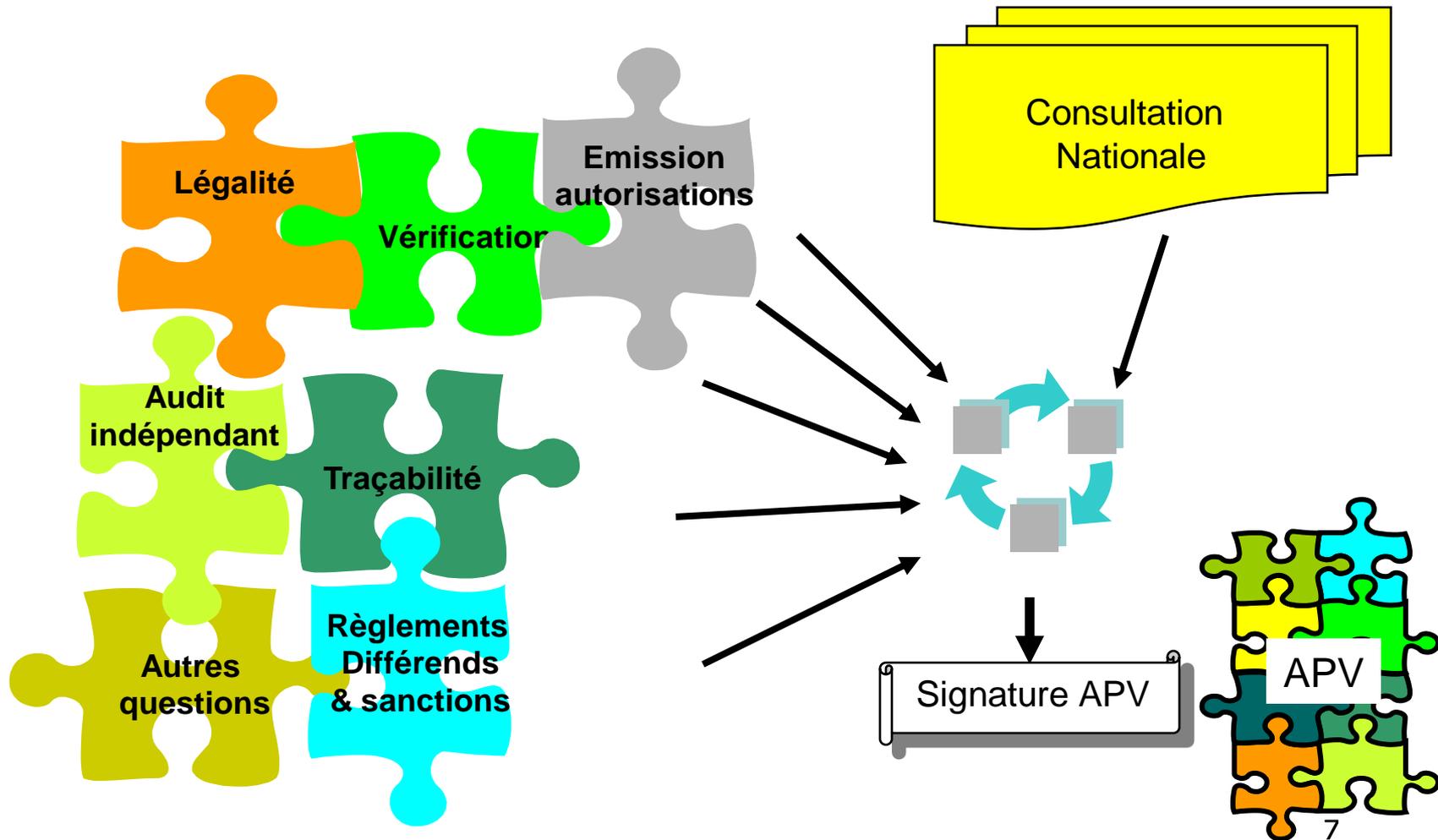
→ APV / FLEGT



3. Phases du processus

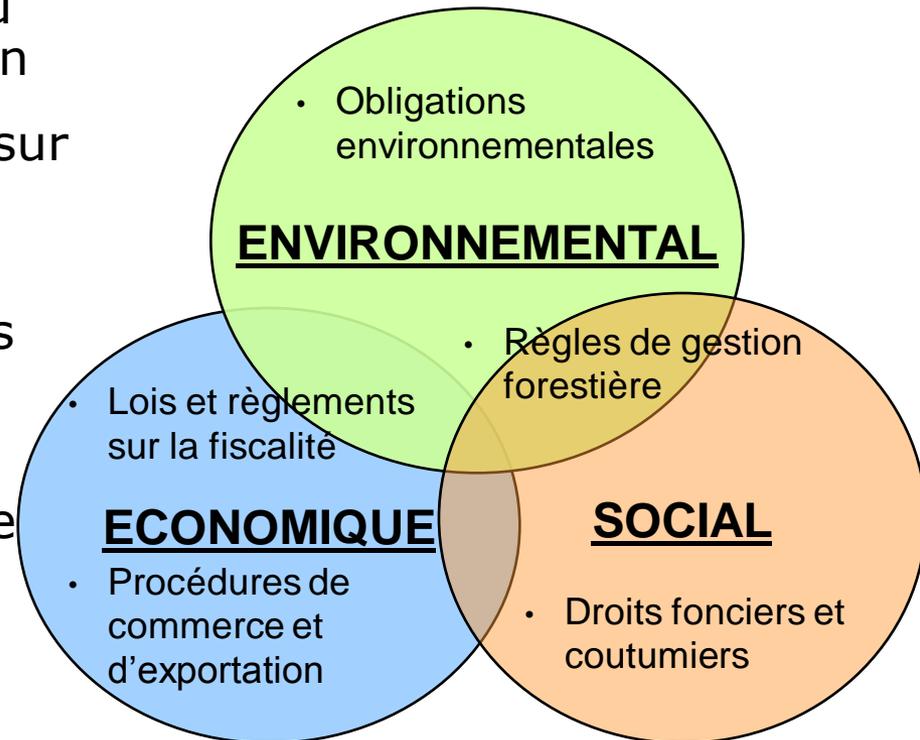
1. Information-sensibilisation
2. Pré-négociation
3. Ouverture des négociations
4. Négociations formelles
5. Paraphe – Signature – Ratification
6. Mise en œuvre
7. Démarrage du régime d'autorisation
8. Suivi

4. Éléments de négociation



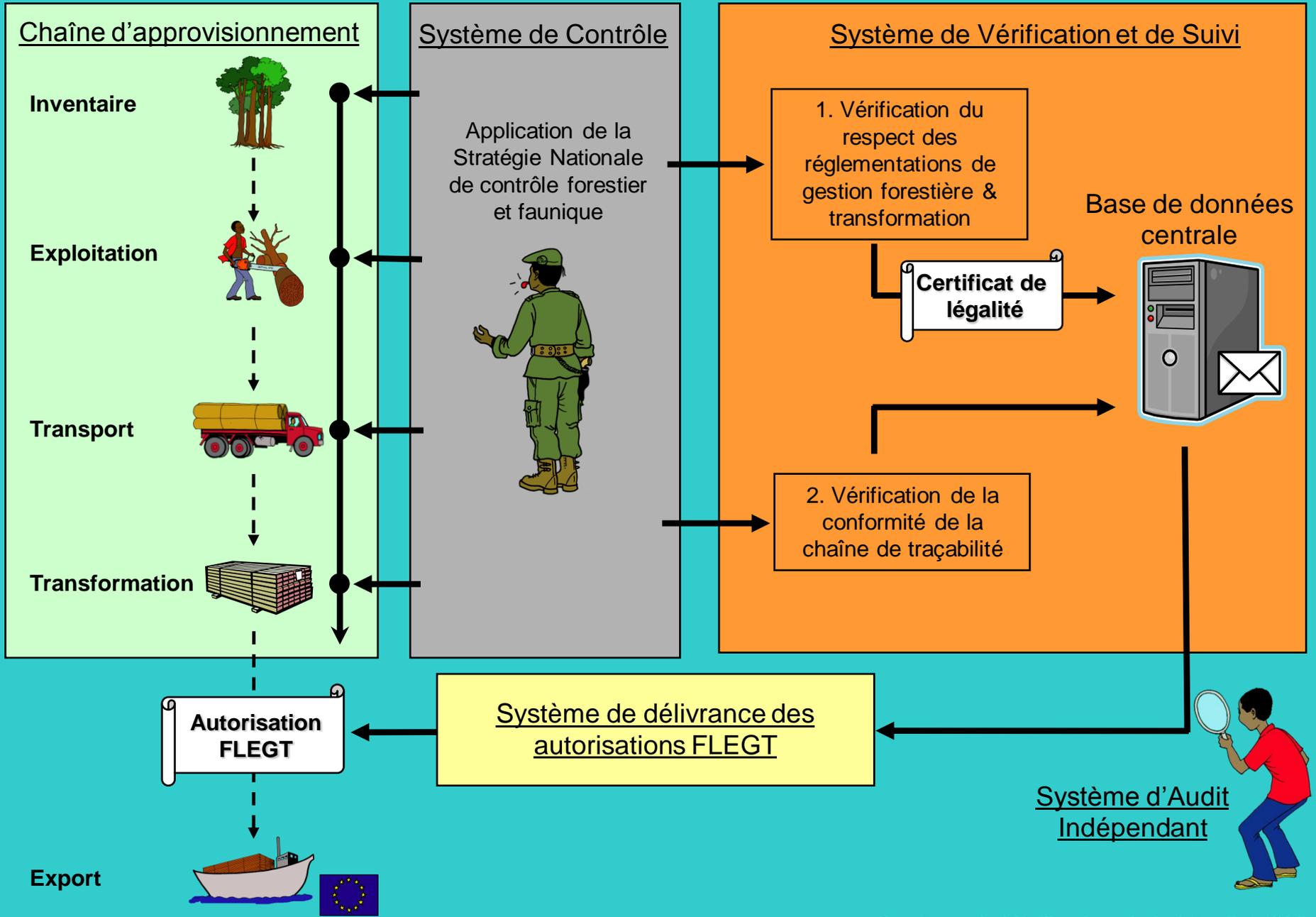
4.1 Définition de la légalité

- Ensemble des lois à respecter au cours du processus de production
- Proposé par le pays partenaire, sur la base de ses propres textes et d'une large consultation
- Prend en compte des trois piliers de la durabilité
- Objectivement vérifiable et fonctionnelle (grille composée de critères, indicateurs et vérificateurs)
- Identification des manques/incohérences des textes → processus de réforme



4.2 SVL (exemple du Cameroun)

- « *Le SVL permet de s'assurer en tout temps et en tout lieu sur le territoire camerounais que seul le bois produit de manière légale est en circulation, et est susceptible de recevoir une Autorisation FLEGT* »



Système de Vérification de la Légalité (SVL)

5. APV dans la sous-région

- **Congo:**
 - APV paraphé le 09 mai 2009
 - Financement 10^{ème} FED pour la traçabilité (2 Millions Euros)
 - 1^{ères} autorisations FLEGT en juin 2011
- **Cameroun:**
 - Paraphe programmé la semaine du 15 juin 2009
 - Financement 10^{ème} FED pour la traçabilité, OI et audits indépendants (8,5 Millions Euros)
 - 1^{ères} autorisations FLEGT en 2012
- **RCA:**
 - Négociations formelles débutent en juin 2009
- **Gabon:**
 - Atelier multi-acteurs 26-28 mai 2009
- **RDC:**
 - En attente

5. APV dans la sous-région (suite)

- Caractéristiques des accords négociés (Cameroun & Congo):
 - Ambitieux
 - Couverture complète des produits
 - Couverture complète des marchés pour la vérification de la légalité (exports UE, exports autres marché et marché national)
 - Transparence: beaucoup d'informations du secteur dans le domaine public

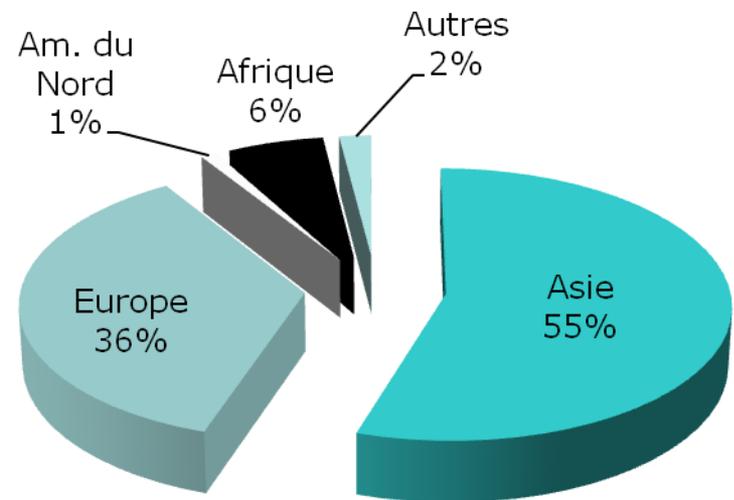
6. Points communs

- Un secteur forestier important (d'après OFAC/CIFOR)

	CONGO	CAMEROUN	RCA	GABON	RDC
% PIB	5,6%	6%	6,3%	6%	1%
Recettes fiscales (milliards FCFA)	6,6	41	41% des recettes d'exportation	37	2,2
Emploi	4 000 emplois au Nord Congo	13 000 emplois dans le secteur formel	1 ^{er} employeur privé	22 500 emplois dans le secteur formel	15 000 emplois directs

6. Points communs (suite)

- Une législation forestière moderne mais pas systématiquement observée sur le terrain
- Une place centrale de l'aménagement forestier dans la politique forestière
- Une place prépondérante du marché européen (produits transformés)



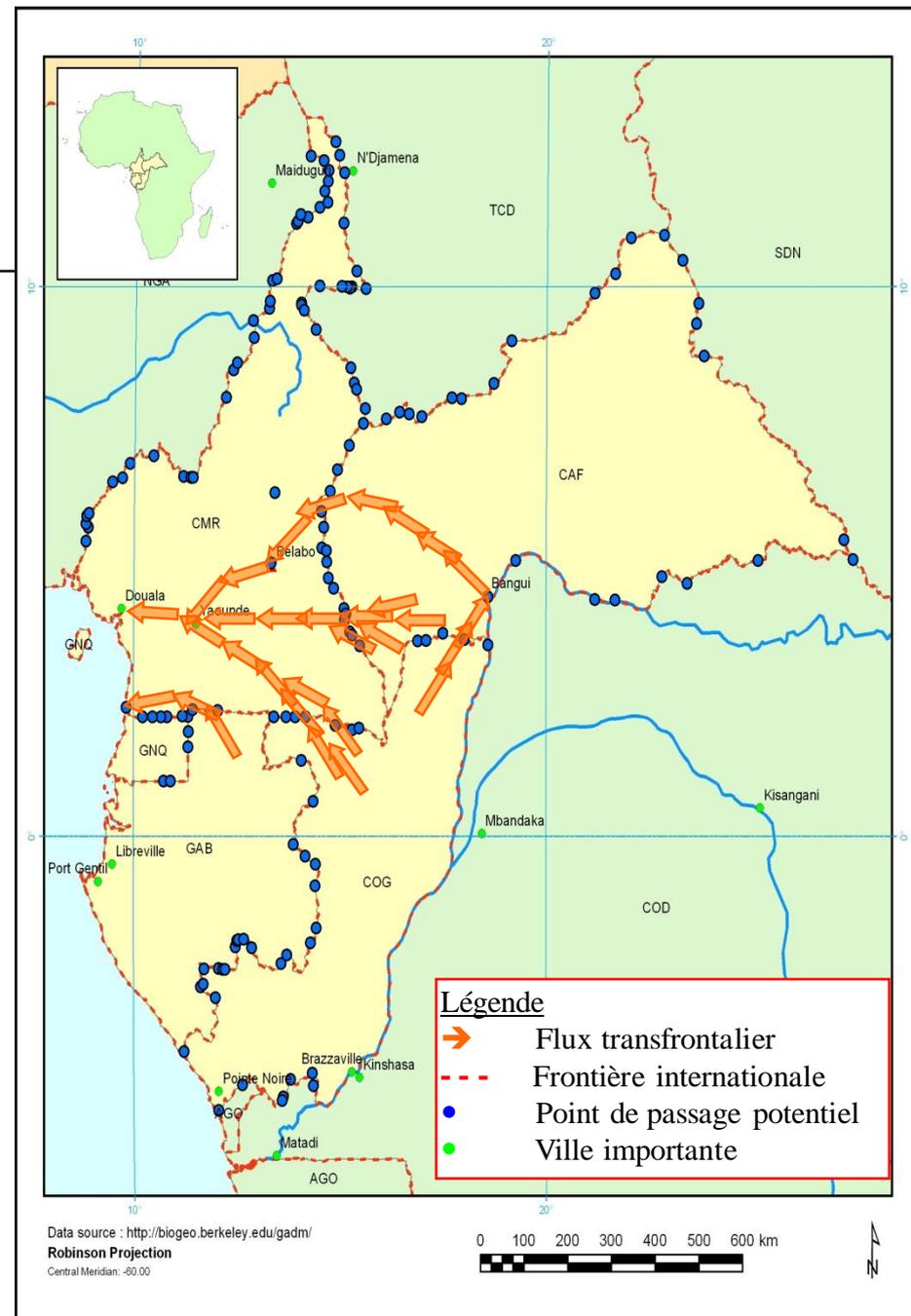
6. Points communs (suite)

- Un impact sans distinction de la crise (chiffres OFAC/CIFOR)

	RCA	RDC	Cameroun	Gabon
	T3/07 - T3/08	T3/07 - T3/08	T1/08 - T1/09	T1/08 - T1/09
Grume	-16%	-37%		-25%
Sciage	-14%	-26%	-42%	-20%

6. Points communs (suite)

- Un nombre limité de points d'exportation
- Importance du transit (46% du bois exporté à Douala ne provient pas du Cameroun)



7. Une variété de situations

	Congo	RCA	Gabon	Cameroun
Code forestier	2000	2001	2001	1994 + Recueil complexe de lois/décrets
Code douanier	Code CEMAC	Code CEMAC	Code CEMAC	Code CEMAC
Concessions	CTI, CAT	PEA	CFAD, PFA	UFA
Autres titres	PCBP, PS	PS	PGG, FC	CE, ARB, AEB, VC, FCle, FCre, PS, PBO, APC, Régie
Aménagement : typologie des unités	UFA, UFE	UFG, AAC	UFA, UFG, AAC	UFA, bloc, AAC

7. Une variété de situations (suite)

- Présence d'un Observateur Indépendant (Cam et Congo)
- Système de redistribution des taxes forestières
- Contrôle des exportations
- Importance des forêts communautaires
- Structure de l'industrie forestière

8. Quelques défis (exemple du Cameroun)

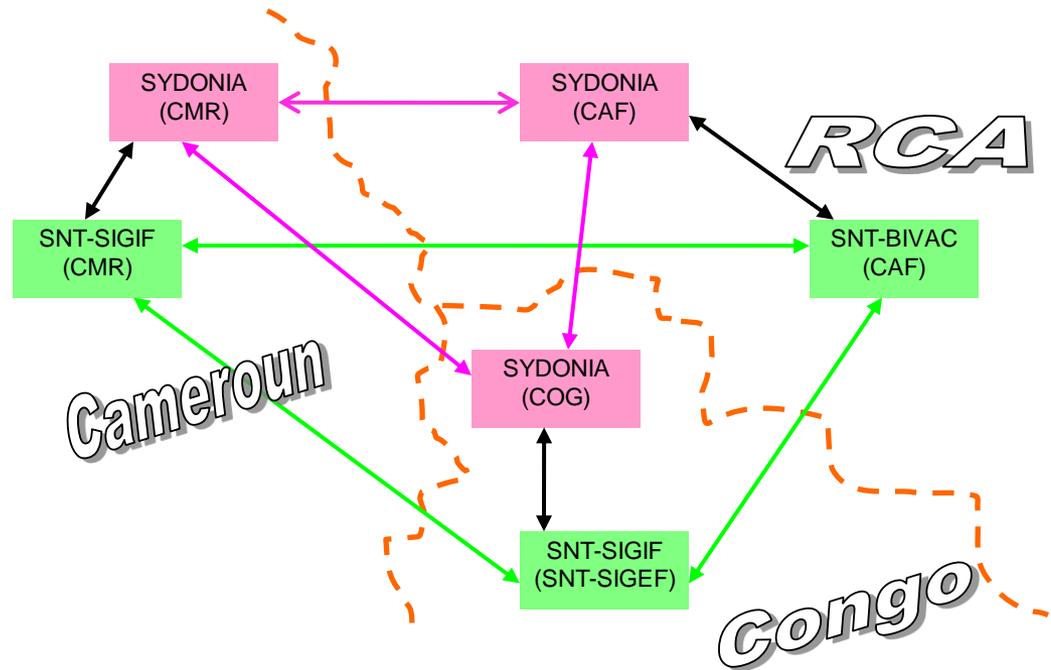
- Adapter et faire appliquer sur le terrain la Stratégie Nationale de Contrôle Forestier
- Enregistrer toutes les données du secteur dans la base de données centrale
- Mettre en place et faire appliquer les procédures d'analyse et de réconciliation des données
- Assurer le suivi du contentieux (SIGICOF)
- Informatiser tous les inventaires d'exploitation (pour tous les titres!)
- Assurer un contrôle du système d'octroi des documents sécurisés
- Améliorer la transparence des activités dans le secteur
- Renforcer les capacité des agents du Ministère en charge du contrôle et du suivi

9. Quelques questions clés (exemple du Cameroun)

- Que faire avec le bois illégal saisi et vendu aux enchères publiques?
- Comment vérifier la légalité du bois importé ne possédant pas (encore) d'autorisation FLEGT?
- Comment tenir compte de la démarche privée de certification de la gestion durable?
- Comment améliorer la transparence?
- Comment assurer l'implication de la société civile dans les phases suivantes: mise en œuvre et suivi de l'accord?

10. Besoins communs à l'échelle sous-régionale

- Compatibilité des systèmes de traçabilité
- Compatibilité des systèmes douaniers



➔ Echanges de données indispensables

10. Besoins communs à l'échelle sous-régionale (suite)

- Communication pour les pays FLEGT pour redorer l'image du bois de la sous-région
- Retour d'expérience
- Formation

merci

Plus d'informations:

Marc Vandenhaute, **DCE/GTZ**

delegation-cameroun-flegt@ec.europa.eu

Yanek Decleire, **GTZ**

yanek.decleire@gtz.de

gtz